COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chiffres & statistiques

n° 537
Juillet 2014

Le transport collectif routier de voyageurs en 2013 : en progression pour les autobus et pour les autocars

OBSERVATION ET STATISTIQUES
TRANSPORT

Au 1er janvier 2014, le parc d'autobus en service est constitué de 26 028 véhicules, dont 4 521 pour la seule RATP. Ces véhicules d'au moins neuf places assises passagers ont parcouru 1 milliard de kilomètres durant l'année 2013 (dont 170 millions pour la RATP). Par ailleurs, 66 215 autocars parcourent en un an un peu plus de 2 milliards de kilomètres en métropole, dont 60 % par des entreprises de transports routiers réguliers de voyageurs. Au final, le transport collectif routier de voyageurs représente en 2013 plus de 3 milliards de kilomètres parcourus.

Par rapport à l'année précédente, le parc des autobus (y compris ceux de la RATP) croît de 2,5 % et les distances parcourues progressent de 2,9 % pour l'ensemble des autobus. Ainsi, le kilométrage annuel moyen parcouru par un autobus augmente légèrement, passant de 39 490 km/an à 39 653 km/an soit une hausse de 0,4 %. Pour les autocars, les distances annuelles parcourues augmentent de 0,6 %, et le parc croît de 1,1 % : ainsi, en 2013, chaque autocar effectue en moyenne 30 570 km, soit 0,5 % de kilomètres de moins qu'en 2012.

Tableau 1 : parc d'autobus et d'autocars en service au 1er janvier 2014 et kilométrages parcourus en 2013

Type de carosserie	Parc au 01/01/2014	Km annuel (en millions)	Km annuel moyen par véhicule	Évolution 01/01/2013 au 01/01/2014 (en %)		
				Parc	Km annuel	Km annuel moyen
Autobus (hors RATP)	21 507	861,86	40 070	2,9	3,5	0,7
Autobus de la RATP	4 521	170,23	37 830	0,7	-0,1	-0,4
Autocars	66 215	2 024,14	30 570	1,1	0,6	-0,5
Ensemble (1)	**92 268**	**3 056,57**	**33 130**	**1,5**	**1,4**	**-0,1**

(1) Sont ajoutés ici 25 véhicules d'au moins 9 places assises, aménagés pour des personnes à mobilité réduite effectuant un total de 347 810 km en 2013.

Sources : SOeS, Union technique de l'automobile du motocycle et du cycle (Utac) et RATP

La spécificité des bus de la RATP

Dans les analyses qui suivent, le kilométrage des autobus de la RATP n'est pas disponible : en effet, la RATP effectue elle-même ses contrôles techniques et ne passe pas par le réseau agréé Utac. De ce fait, on ne dispose pas de la même richesse d'information que pour les autres véhicules. Depuis 2012, les données détaillées de parc fournies par la RATP sont incluses dans les *tableaux 2 et 4.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Service de l'observation et des statistiques

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

35 % du parc des autocars et des autobus a moins de 5 ans

Au 1er janvier 2014, l'âge moyen du parc en service des autobus est de 7,9 ans, celui des autocars est de 8,0 ans. Pour l'ensemble des autobus et des autocars, le parc est plus récent en Île-de-France (6,9 ans) qu'en province (8,1 ans). 20 % du parc a moins de 3 ans et un véhicule sur dix a plus de 15 ans ; 35 % des véhicules ont moins de 5 ans (*graphique 1*).

Les entreprises du secteur des *Transports routiers de voyageurs* (Codes APE : NAF 49.39A et 49.39B) possèdent 74 % du parc des autocars. Leurs véhicules parcourent 79 % des kilomètres et sont en moyenne un peu plus récents : l'âge moyen est de 7,7 ans, contre 8,7 ans pour les autres secteurs d'activité (*graphique 2 et tableau 7*). Les entreprises du transport urbain et suburbain ainsi que du transport routier régulier (NAF 49.31Z et 49.39A) possèdent 51 % du parc d'autobus (y compris RATP) - (*tableau 7*).

Graphique 1 : répartition par âge du parc en service des autocars et des autobus (y compris RATP) au 1er janvier 2014

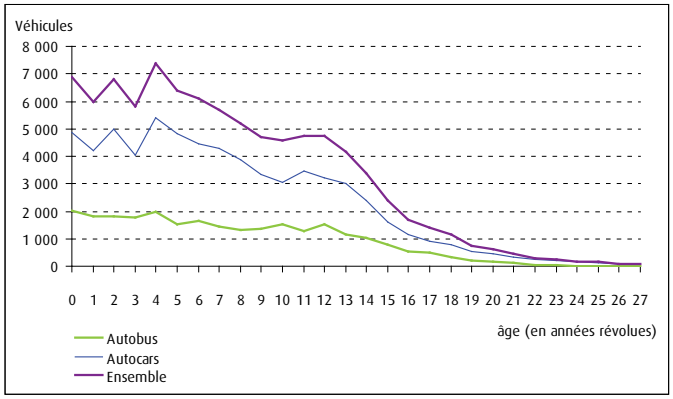

Sources : SOeS, Utac et RATP

Graphique 2 : répartition par âge et secteurs d'activité du parc en service des autocars au 1er janvier 2014

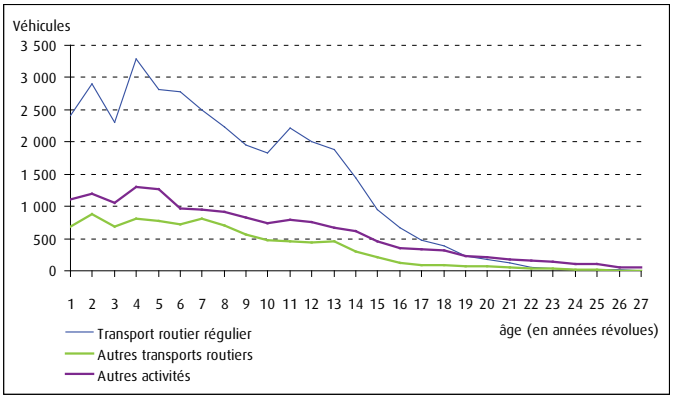

Sources : SOeS, Utac et RATP

50 % du parc des autobus (RATP inclus) et 49 % du parc des autocars se situent en norme Euro 4 ou mieux (véhicules mis en circulation à partir d'octobre 2006), ce qui représente 60,2 % des kilomètres annuels parcourus (hors RATP). La part des autobus de norme Euro 5 est deux fois moins élevée que celle des autocars de norme Euro 5. À l'inverse, la part des autobus de norme Euro EEV (hors RATP) est deux fois plus élevée que celle des autocars de norme EEV (*tableau 2 et Méthodologie*).

Tableau 2 : répartition du parc en service et des kilomètres parcourus par norme Euro au 1er janvier 2014

En %

Norme Euro *	Bus RATP	Autobus (hors RATP)		Autocars		Ensemble (hors RATP)	
	parc	parc	km annuels	parc	km annuels	parc	km annuels
Avant norme et norme 0	-	1,7	0,4	2,6	0,8	2,4	0,7
Euro I	-	4,8	2,5	3,6	1,8	3,9	2,0
Euro II	19,1	18,1	13,9	16,1	10,4	16,6	11,4
Euro III	22,9	26,2	24,9	28,3	25,7	27,8	25,5
Euro IV	6,1	14,3	16,2	18,5	21,0	17,5	19,6
Euro V	31,3	11,7	14,5	21,0	28,8	18,7	24,5
Euro VI	-	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
EEV	20,2	21,9	26,5	9,8	11,4	12,8	15,9
Véhicules électriques	0,3	0,9	0,7	0,0	0,0	0,2	0,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Avant norme = avant octobre 1990, E0 = avant octobre 1993, Euro I = avant octobre 1996, Euro II = avant octobre 2001, Euro III = avant octobre 2006, Euro IV = avant octobre 2009, Euro V = avant novembre 2013, EEV = véhicules plus respectueux de l'environnement (Enhanced Environmentally Friendly Vehicle). À compter du 31 décembre 2013, l'ensemble des véhicules neufs doit être conforme à la norme Euro VI.

Sources : SOeS, Utac et RATP

Sur le segment des autocars, les véhicules d'au moins 60 places assises réalisent plus de la moitié du trafic

Les autocars de 60 places ou plus, dont l'usage est plus répandu dans le transport occasionnel, notamment pour les voyages, représentent 51,2 % de l'ensemble du parc d'autocars et 58,5 % des kilomètres parcourus. Les autocars de 40 places ou plus représentent 77 % du parc d'autocars et 84,7 % des kilomètres parcourus. Les autobus ont une capacité plus faible en termes de places assises car leur caractéristique est d'accueillir des passagers debout : 52,2 % du parc des autobus est composé de véhicules de 10 à 39 places assises, et ces derniers effectuent 49,5 % du trafic (*tableau 3)*.

Tableau 3 : répartition du parc en service au 1er janvier 2014 et des kilomètres parcourus en 2013 selon le nombre de places assises

Nombre de places assises (yc celle du conducteur)	Ensemble (hors RATP)		Autobus (hors RATP)		Autocars	
	parc (en %)	km annuels (en %)	parc (en %)	km annuels (en %)	parc (en %)	km annuels (en %)
10 à 19 places	7,4	4,6	9,0	6,9	6,8	3,6
20 à 29 places	14,1	11,9	23,6	21,8	11,0	7,7
30 à 39 places	8,7	9,0	19,6	20,7	5,2	4,0
40 à 49 places	10,7	13,4	35,7	38,2	2,7	2,9
50 à 59 places	19,3	18,6	7,5	7,9	23,1	23,2
60 à 69 places	37,5	40,5	4,1	4,0	48,4	55,9
70 places ou plus	2,2	2,0	0,5	0,4	2,8	2,6
Total (hors RATP)	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : SOeS et Utac

12,3 % des autobus roulent au gaz naturel ou avec une énergie hybride

96,2 % des véhicules de transport en commun de personnes (hors RATP) roulent au gazole et effectuent 95,1 % des kilomètres parcourus sur l'année (*tableau 4*). Presque tous les autocars roulent au gazole. En revanche (y compris la RATP) 9,9 % des autobus utilisent du gaz naturel et 2,4 % une autre énergie. Les autobus roulant au gazole (hors RATP) parcourent en moyenne 39 540 km, moins que ceux consommant du gaz naturel (45 170 km) mais plus que ceux consommant d'autres énergies (35 520 km). Le tiers des autobus ayant recours aux autres énergies que le gazole ou le gaz naturel ont moins d'un an. Ainsi, 2,8 % des autobus (hors RATP) utilisent d'autres énergies que le gazole ou le gaz naturel (contre 1,9 % l'année précédente). Cependant, la part d'autobus (y compris RATP) ayant recours aux autres énergies diminue, conséquence de l'arrêt de l'utilisation du Diester par les véhicules RATP.

Tableau 4 : répartition du parc en service au 1er janvier 2014 et des kilomètres parcourus en 2013 selon le type d'énergie utilisée

En %

Énergie	Autobus			Autocars		Ensemble		
	parc (yc RATP)	parc (hors RATP)	km annuels (hors RATP)	parc	km annuels	parc (yc RATP)	parc (hors RATP)	km annuels (hors RATP)
Gaz naturel	9,9	11,6	13,0	0,1	0,1	2,8	2,9	4,0
Gazole	87,7	85,6	84,5	99,7	99,7	96,3	96,2	95,1
Autres énergies	2,4	2,8	2,5	0,2	0,2	0,9	0,9	0,9
Total (hors RATP)	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Note : la catégorie « gaz naturel » comporte aussi les autres hydrocarburants gazeux comprimés ainsi que la bicarburation essence + gaz naturel.
Autres énergies : essence, électricité, gazogène, superéthanol, bicarburation superéthanol + gaz naturel ou GPL.

Sources : SOeS, Utac et RATP

En moyenne, les véhicules de moins de 5 ans roulent quatre fois plus que ceux de 20 ans ou plus

Le kilométrage annuel moyen parcouru par véhicule est de 33 130 kilomètres : 40 070 km pour les autobus hors RATP (37 830 pour les autobus de la RATP) et 30 570 pour les autocars (*tableau 1*). Ce kilométrage diffère selon l'âge du véhicule et décroît fortement avec celui-ci (*graphique 3 et tableau 5*). Aussi bien pour les autobus que pour les autocars, un véhicule de moins de 5 ans roule en moyenne 4,1 fois plus qu'un véhicule de 20 ans ou plus.

Les autobus immatriculés en province parcourent en moyenne sur l'année 39 950 km, un peu plus qu'en Île-de-France (39 060 km, en incluant les bus de la RATP). En revanche, les autocars d'Île-de-France roulent en moyenne bien plus que ceux de province : 36 850 km contre 29 560 km (*tableau 6*).

Enfin, les autocars des entreprises du secteur *Transport routier de voyageurs*, roulent bien plus que les autres : 32 650 km en moyenne par an, contre 24 740 km pour les autres catégories. L'écart augmente par rapport à l'année précédente : 6 650 km en 2012 et 7 910 km en 2013.

Graphique 3 : kilométrage annuel moyen selon l'âge du véhicule (véhicules hors RATP) en 2013

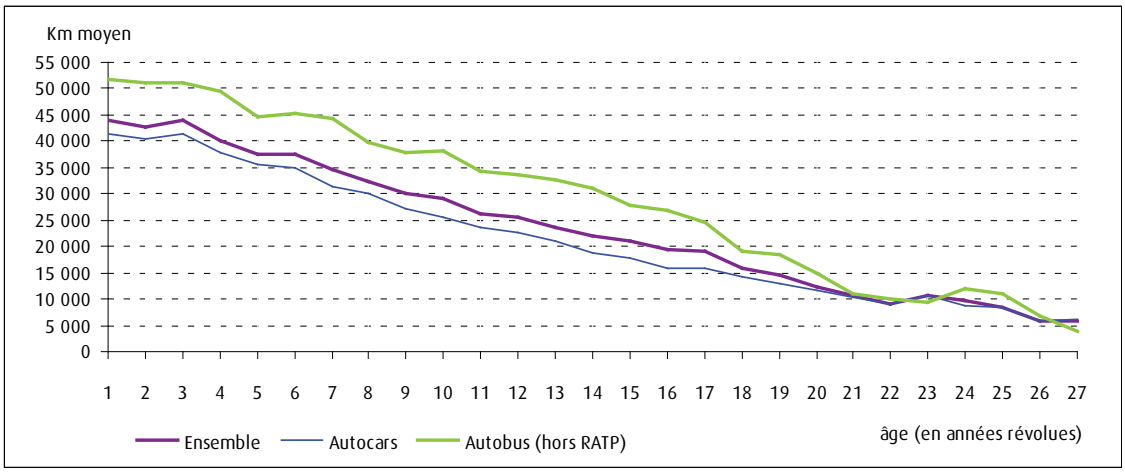

Sources : SOeS et Utac

Tableau 5 : kilométrage moyen en 2013 par classe d'âge

Classe d'âge	Autobus (hors RATP)	Autocars
Moins de 5 ans	48 450	39 000
De 5 à 9 ans	42 600	32 290
De 10 à 14 ans	34 300	22 500
de 15 à 19 ans	24 750	15 920
20 ans et plus	11 710	9 530
Km moyen	**40 070**	**30 570**

Sources : SOeS et Utac

Tableau 6 : kilométrage moyen en 2013 par zone géographique

	Autobus (y compris RATP)	Autocars
Km moyen	**39 650**	**30 570**
dont Province	39 950	29 560
dont Île-de-France	39 060	36 850

Sources : SOeS, Utac et RATP

Tableau 7 : parc en service et kilométrages totaux de véhicules routiers de transport en commun selon l'activité principale de l'entreprise, au 1er janvier 2014

Autobus	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
Activité principale de l'entreprise (APE)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)
Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)	711	29 774	3 722	141 766	4 433	171 540
RATP (NAF 49.31Z)	4 521	170 232	0	0	4 521	170 232
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	2 326	93 820	1 933	67 626	4 259	161 447
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	106	2 139	485	17 685	591	19 825
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z)	33	451	9 971	428 406	10 004	428 857
Autres secteurs	953	41 481	1 267	38 706	2 220	80 187
Total	**8 650**	**337 897**	**17 378**	**694 190**	**26 028**	**1 032 087**

Autocars	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
Activité principale de l'entreprise (APE)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)
Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)	75	2 000	996	32 667	1 071	34 667
RATP (NAF 49.31Z)	0	0	0	0	0	0
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	5 121	209 598	33 195	1 008 052	38 316	1 217 649
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	1 308	51 351	9 196	324 829	10 504	376 180
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z)	370	5 284	2 715	55 399	3 085	60 683
Autres secteurs	2 292	69 499	10 947	265 459	13 239	334 958
Total	**9 166**	**337 731**	**57 049**	**1 686 407**	**66 215**	**2 024 137**

Ensemble	Île-de-France		Province		France métropolitaine	
Activité principale de l'entreprise (APE)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)	parc au 01/01/2014	km totaux (en milliers)
Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)	786	31 774	4 723	174 526	5 509	206 301
RATP (NAF 49.31Z)	4 521	170 232	0	0	4 521	170 232
Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)	7 447	303 418	35 129	1 075 691	42 576	1 379 109
Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)	1 414	53 490	9 682	342 527	11 096	396 017
Administration publique (NAF 84.11Z & 84.13Z)	404	5 742	12 686	483 805	13 090	489 547
Autres secteurs	3 246	110 991	12 230	304 376	15 476	415 367
Total (yc véhicules spécialisés)	**17 818**	**675 647**	**74 450**	**2 380 925**	**92 268**	**3 056 572**

Champ : autobus et autocars d'au moins 9 places assises passagers immatriculés en France métropolitaine. Sont également inclus dans ce tableau 25 véhicules spécialisés aménagés pour des personnes à mobilité réduite (*cf. tableau 1*).

Note : la connaissance du poste « Autres secteurs » a été améliorée par rapport à l'année précédente. Ce poste regroupe l'ensemble des secteurs d'activité autres que les transports *stricto sensu*. Parmi les principaux contributeurs de ce sous-groupe, le secteur « Activités des sociétés holding et des sièges sociaux » (NAF 64.20Z et 70.10Z) en représente 13 %, les secteurs « Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers » (NAF 45.11Z) 12 %, « Commerce d'autres véhicules automobiles » (NAF 45.19Z) 9 % et, « Location et location bail de camions » (NAF 77.12Z) 7 %.

Région : estimée à partir du département d'immatriculation du véhicule. Les calculs menés à partir du département où se produit le dernier contrôle technique donnent des résultats différents : le parc global est alors constitué de 14 370 véhicules pour l'Île-de-France et de 77 898 véhicules pour la Province.

Sources : SOeS, RATP, Utac et Insee-Sirene

Méthodologie

Les autobus et autocars sont différenciés selon le type de carrosserie. Le terme autobus fait référence à un usage urbain ou périurbain dans lequel la vitesse des véhicules est relativement faible et les arrêts fréquents. Pour les liaisons interurbaines, des autocars sont utilisés, dans lesquels les voyageurs sont obligatoirement assis. Les autobus sont surtout conçus pour effectuer des trajets moins longs que les autocars.

Pour mesurer le trafic des autobus et des autocars d'au moins neuf places assises passagers immatriculés en France métropolitaine, des données « administratives » sont disponibles :

- d'une part le répertoire statistique des véhicules routiers, système élaboré au Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- d'autre part, le fichier de l'Union technique de l'automobile du motocycle et du cycle (Utac) : ce fichier fournit depuis 2005 des informations sur l'ensemble des contrôles techniques effectués sur les véhicules de transport en commun de personnes, à l'exception de ceux de la RATP. Pour ce type de véhicules (autobus, autocars), les contrôles techniques sont obligatoires tous les 6 mois.

Le répertoire enregistre tous les mouvements d'immatriculations mais méconnaît une part importante des sorties de parc (ventes à l'étranger, mises au rebus). Ainsi, d'après le répertoire, au 1er janvier 2014, le parc des autobus de 25 ans ou moins (hors RATP) est de 27 274 véhicules et de 84 863 pour les autocars d'au moins neuf places assises passagers. La RATP fournit des données globales sur son parc d'autobus et leur trafic.

Estimation du parc (hors RATP)

Les véhicules enregistrés au 1er janvier de l'année (n) dans le répertoire statistique des véhicules routiers qui regroupe l'ensemble des certificats d'immatriculation en cours de validation relevant des catégories bus et cars sont a priori retenus. En sont ensuite exclus les véhicules de plus de 6 mois au 1er janvier de l'année (n) pour lesquels aucun contrôle technique (obligatoire tous les 6 mois dans ces catégories) n'a été enregistré entre juillet de l'année n-1 et mars de l'année n.

Estimation des kilomètres (hors RATP)

L'appariement avec les contrôles techniques, connus jusqu'au 31 mars de l'année n, fournit des relevés du kilométrage au compteur de chaque véhicule environ tous les 6 mois. Par interpolation des kilométrages relevés entre le dernier et le premier contrôle technique avant et après le 1er janvier, il est possible d'estimer le kilométrage au compteur de chaque véhicule au 1er janvier de chaque année. Dès lors, la distance parcourue correspond à la différence entre ces deux estimations.
Pour les véhicules pour lesquels aucun contrôle technique n'a été enregistré entre janvier et mars de l'année n, une extrapolation est réalisée pour compléter l'année n-1.

Pour les véhicules de moins de 6 mois au 31 mars de l'année n pour lesquels aucun contrôle technique n'est disponible, une estimation est réalisée sur la base de l'usage des véhicules de moins d'un an.

Normes euros

Les normes Euro s'appliquent à tout véhicule immatriculé pour la première fois, selon un calendrier fixé par directive. Les normes Euro IV, V et VI pour les véhicules autres que légers, sont définies dans la directive 2005/55/CE qui énonce les valeurs limites d'émissions de gaz polluants et de particules polluantes ainsi que d'opacité des fumées d'échappement, dont le respect conditionne la réception des moteurs diesel et des moteurs à gaz ainsi que des véhicules équipés de tels moteurs.

Florent OVIEVE

Chiffres & statistiques

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex

Mel : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication
Sylvain Moreau

ISSN : 2102-6378

© SOeS 2014